

CONSEIL EN RECRUTEMENT

Le CDG 50 assure pour la collectivité / l'établissement, une mission de conseil dans les démarches de recrutement afin de l'accompagner dans la recherche du profil le plus adapté au poste vacant.

Objectifs de la mission

Le CDG 50 assure les missions suivantes :

● Phase 1 : définition du besoin

Le CDG 50 se rend dans la collectivité afin de dialoguer avec le maire et/ou l' élu en charge du recrutement sur le contexte dans lequel s'effectue celui-ci. L'objectif est d'analyser et de cadrer avec précision le besoin, afin de déterminer un profil cible de candidat, de procéder à la rédaction de l'offre d'emploi, ainsi qu'à sa diffusion.

● Phase 2 : analyse et sélection des candidatures

Le CDG 50 réceptionne les candidatures, les analyse au regard de grilles d'évaluation et de sélection proposées à la collectivité / l'établissement, réalise une sélection et propose les candidatures retenues pour un entretien d'embauche, procède à la convocation des candidats retenus, répond aux candidats non retenus pour un entretien.

● Phase 3 : entretiens de recrutement

Le CDG 50 établit les grilles d'analyse d'entretien, participe aux jurys de recrutement, rédige les procès-verbaux avec préconisation sur le recrutement.

● Phase 4 : suivi du recrutement

Le CDG 50 contacte et suit le candidat retenu, gère les candidats non retenus après l'entretien, assiste la collectivité sur les formalités administratives et conseils statutaires, établit une simulation de salaire.

Dans le cadre de ces services « à la carte », la collectivité / l'établissement peut choisir :

- ✓ un ou plusieurs modules des phases de recrutement,
- ✓ une formule complète dite « pack complet ».

Conditions d'exercice de la mission

1. Délibération de la collectivité/de l'établissement
2. Signature de la convention-cadre d'adhésion aux missions du CDG 50
3. Demande d'intervention via le formulaire dédié
4. Signature du devis pour un service « à la carte »

Tarification

La collectivité / l'établissement participe au financement de la mission tel que précisé dans la brochure « Tarifs des missions du CDG 50 » c'est-à-dire :

- soit par un **tarif forfaitaire** en cas de sollicitation du « pack complet »,
- soit après **acceptation du devis** pour un service « à la carte ».

Pour les services à la carte, le devis sera établi en tenant compte des éléments suivants :

- phase 2 (analyse et sélection des candidatures) : décompte d'une journée de travail par tranche de 10 candidatures reçues,
- phase 3 (entretiens de recrutement) : décompte d'une journée de travail par tranche de 5 candidats reçus en entretien,
- le tarif s'entend pour un entretien par candidat. Ainsi, si un ou plusieurs candidats devaient être à nouveau reçus à un nouvel entretien, il sera établi un devis complémentaire par candidat.

L'ensemble des tarifs s'entendent « **déplacements inclus** ».

Des questions sur la mission ?

Service « Missions temporaires et accompagnement au recrutement »

☎ 02 33 77 89 00

✉ recrutement@cdg50.fr

Les + du CDG 50

- ✓ une connaissance du marché de l'emploi public et des métiers territoriaux
- ✓ un accompagnement sur-mesure, adapté à vos besoins
- ✓ une sécurisation juridique des procédures de recrutement

CONSEIL EN RECRUTEMENT

Demande de mission facultative

À transmettre à l'adresse **recrutement@cdg50.fr**

Collectivité / établissement :

Personne en charge du dossier :

Téléphone :

Mail :

L'autorité territoriale sollicite le CDG 50 pour la réalisation d'une **mission de conseil en recrutement**.

Motif du recrutement

Nature de l'emploi :

- Intitulé du poste :
- Description succincte des fonctions envisagées :

Date de prise de poste (souhaitée) :

Nature de l'accompagnement sollicité :

« **Pack complet** » : accompagnement tout au long de la procédure de recrutement

« **À la carte** » : cocher la prestation souhaitée

Phase 1 : définition du besoin

Phase 3 : entretiens de recrutement

Phase 2 : analyse et sélection des candidatures

Phase 4 : suivi du recrutement

L'autorité territoriale reconnaît avoir pris connaissance **des conditions d'utilisation de la mission facultative demandée** (consultables sur www.cdg50.fr) et en **accepte les termes**.

À

le

Cachet et signature
de l'autorité territoriale

